

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10. — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur universel du soir* :

« Le bon sens public fait justice des bruits de guerre et des rumeurs alarmantes imaginées et propagées par les calculs de la spéculation. Un heureux apaisement se manifeste de plus en plus dans les esprits, et, tandis que le gouvernement français ne néglige rien pour décourager les aspirations belliqueuses et pour affermir la paix générale, les autres cabinets comprennent aussi que leur devoir est de mettre leur influence au service des idées de modération et d'équité. »

L'Epoque, dit la *France*, publie le texte de la note du ministre de l'intérieur adressée à MM. les préfets, à l'occasion du discours prononcé par M. Baroche à Rambouillet :

« Monsieur le préfet, le *Moniteur*, dans son numéro du 15 avril courant, a publié le discours prononcé à Rambouillet par S. Exc. M. le garde des sceaux.

« Je vous prie de faire insérer dans les journaux de votre département ce discours dont la partie finale surtout mérite d'être mise en lumière ; elle contient des assurances de paix qu'il est utile d'opposer aux bruits de guerre que la presse s'obstine à répandre depuis quel- que temps.

» Signé : PINARD. »

Le *Mémorial diplomatique* annonce, d'après une lettre de Vienne, qu'en quittant Turin,

l'archiduc Louis-Victor, qui est chargé de représenter la famille impériale d'Autriche au mariage de l'héritier présomptif de la couronne d'Italie, viendra à Paris pour annoncer à la cour des Tuileries la visite que l'empereur et l'impératrice d'Autriche se proposent de rendre à l'Empereur et à l'Impératrice des Français, après les relevailles de l'impératrice Elisabeth.

Nous lisons dans la même feuille :

Le bruit court pour la seconde ou troisième fois depuis un an que le gouvernement autrichien se trouve lié à la Prusse par des traités d'alliance défensive.

Ce bruit, nous n'avons pas besoin de le dire, se réfute de lui-même, surtout depuis la publication du *Livre rouge* autrichien. Si le cabinet de Vienne eût pris des engagements de cette nature, on conviendrait qu'il eût été assez mal fondé à signaler, comme il l'a fait l'année dernière, tout ce qu'ont d'excessif les traités militaires imposés par le cabinet de Berlin aux Etats de l'Allemagne du Sud.

Le *Journal de Francfort* signale l'activité avec laquelle sont poussés les travaux de fortification de Mayence. Il nous apprend toutefois que l'ordre de réorganiser et de compléter le matériel de défense de cette place forte avait été donné, il y a dix ans déjà, par la Diète germanique.

Il paraît que la nouvelle loi sur les écoles que le gouvernement de Munich veut donner à la Bavière est très-mal accueillie par les populations. Près de cinq mille communes auraient envoyé des pétitions contre cette loi. Ce

mouvement inquiéterait fort le ministère, qui chercherait par tous les moyens à l'arrêter, mais en vain.

On assure, dit un télégramme de St-Petersbourg, que l'empereur de Russie n'a sanctionné que dans la mesure la plus restreinte le projet de fonder en Pologne des majorats formés au moyen de domaines et de biens confisqués.

L'Agence de Roumanie, à Paris, a reçu la dépêche suivante :

« Jassy, 21 avril, soir.

« Le prince Charles a fait son entrée dans notre ville au son des cloches et aux acclamations de la population. Le voyage du prince, de Bucharest à Jassy, a été une ovation continue.

« Dans toutes les localités qu'il a traversées en Moldavie, le prince a fait des investigations sur les actes de l'administration qui avaient été interprétés comme une persécution religieuse. De l'aveu des israélites qui ont été amenés au prince par les starosti autrichiens, il n'y a pas eu ici de persécution.

« Les israélites ont articulé seulement quelques faits isolés. L'enquête qui est en cours fera justice.

« Les israélites ont avoué qu'à Bakou, il y a deux ans, ils étaient quelquefois maltraités par la population, mais que, depuis la nouvelle administration, ils n'avaient pas été molestés. »

D'après des avis d'Athènes du 16, l'insurrection se maintiendrait à Candie. Plusieurs rencontres auraient eu lieu entre les troupes

turques et les insurgés, notamment dans les environs de Rethymne et d'Héraclée.

Les lettres de Constantinople sont du 16. Le sultan aurait consenti à accorder aux Bulgares un patriarche indépendant. Le général Ignatieff avait été accueilli à son retour par une ovation de la colonie russe.

Il avait apporté au sultan des assurances bienveillantes de la part du czar. Namick-Pacha en arrivant avait remis 150,000 livres turques, formant l'excédant des recettes de son pachalik de Bagdad.

Le journal le *Patriote*, de Parme, raconte une tentative d'émeute qui a eu lieu dans cette ville, le 18, aux cris de *Vive Garibaldi! A bas la mouture!*

Ce mouvement populaire, qui a été rapidement réprimé, ne mériterait pas d'être mentionné s'il ne servait à prouver que la plupart des villes italiennes sont travaillées par une agitation pleine de dangers pour le gouvernement de Victor-Emmanuel.

De nouvelles arrestations ont eu lieu à Florence et à Turin.

On télégraphie de Turin, le 22 avril :

Le canon a annoncé la célébration du mariage du prince Humbert avec la princesse Marguerite. La famille royale, les princes étrangers, le corps diplomatique, le Sénat et la Chambre y assistaient. La cérémonie religieuse était célébrée par l'archevêque de Turin, assisté de quatre évêques.

La ville est en fête. La Bourse est fermée.

Le roi a conféré le collier de l'Annonciade à

FABLETTON.

14

L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

(Suite.)

Comme si les incertitudes et les méfiances de la jeune fille l'eussent choqué, il ne lui adressa plus la parole. Mais, après avoir promptement allumé un grand feu, il se hâta de préparer un lit de feuilles sèches que l'orage avait amassées à l'entrée de la grotte ; puis il improvisa un verre en écorce d'arbre et donna quelques gouttes d'eau fraîche à Esther que le frisson avait quittée mais que la fièvre rendait brûlante ; enfin, tirant de sa gibecière des tranches de daim rôti et du grain bouilli dans du lait à la manière indienne, il déposa ces vivres à ses pieds et fit mine de se retirer.

— Je vais maintenant soigner mon cheval, dit-il.

Esther fondit en larmes, son pauvre cœur brisé se soulageait, elle lui dit avec effusion :

— Oh ! pardonnez-moi d'avoir douté de vous ! Les terreurs de cette affreuse nuit m'ont rendue folle.

Un nuage passa sur les yeux d'Osse'o ; il se détourna brusquement et répondit avec dureté :

— Que la fille du chef pâle s'endorme bannissant de

son esprit toute noire pensée. Elle reverra les wigwams errants de son peuple : mais auparavant il faut que le repos répare ses forces. L'homme du lac veillera auprès d'elle comme le ferait sa mère. Quand le soleil sera levé quand les oiseaux par leurs chants adresseront une prière joyeuse au Grand Manitou, Osse'o la réveillera et sera son guide.

— Merci ! mille fois merci ! Oui ! me voilà bien heureuse ! mais mon père, mon pauvre cher père... !

— La joie reviendra dans son cœur. Dormez. Les herbes de la forêt sont douces comme les roses des jardins de l'est où les papillons d'or et les oiseaux chanteurs boivent la rosée dans des vases de soie. Dormez, — mademoiselle, et que Wahka Tanka, l'esprit de l'air, de la terre et des cieux, vous envoie d'heureux songes. Dormez.

A ces mots l'Indien se retira. Esther contempla long-temps son profil noble et fier, sa taille élégante qui se dessinaient à l'entrée de la grotte.

Par discrétion, l'inconnu tourna le dos à l'intérieur de la caverne et resta immobile comme une belle statue.

Le cœur de la jeune fille ne pouvait être insensible aux bons traitements d'Osse'o. Sa grâce hautaine, ses allures tour-à-tour empreintes de la rudesse sauvage et de la plus exquise civilisation, sa voix douce, son visage

ouvert, et pourtant attristé par une inexplicable mélancolie, tout était mystère en lui...

... De ces mystères qui font rêver les jeunes filles...

Demi-couchée sur le lit odorant et moelleux que son sauveur avait adressé pour elle, Esther le contempla longtemps, perdue dans des pensées profondes, demi-tristes, demi-joyeuses, demi-inquiètes, demi-paisibles ; enfin, vaincue par la fatigue, elle se laissa aller dans son nid de mousse, ferma ses jolis yeux et s'endormit.

XIII. — PAUVRE WAUPEE !

Aigle-Noir, furieux d'avoir perdu sa prisonnière, fit, aussitôt après le combat, tous ses préparatifs pour la rechercher activement.

Néanmoins, il ne voulut pas se mettre en chasse sans avoir rempli un devoir sacré pour tout chef indien : il fit enterrer ses guerriers morts, pansa les blessés et les renvoya dans leur village sous l'escorte de quelques hommes valides.

Ensuite, accompagné de ses meilleurs chasseurs, il se lança dans la montagne, bien décidé à ravoier sa prisonnière morte ou vive.

Les premières traces furent faciles à retrouver ; mais bientôt l'orage éclata, et, au lieu de découvrir la voie suivie par la fugitive, les sauvages furent hors d'état de poursuivre leur route.

Ce fut sur leur tête que la tempête s'abattit avec le plus de fureur. Le tonnerre tomba sur le plus jeune et le plus vaillant compagnon d'Aigle-Noir et le réduisit en cendres. Renversés par la commotion effroyable qui rayonnait autour de leur malheureux camarade, les Indiens tombèrent la face contre terre et demeurèrent immobiles, glacés par la pluie torrentielle, frémissements sous les coups redoublés des rafales, osant à peine échanger quelques paroles de découragement.

Quand l'orage se fut un peu calmé, la petite troupe, épuisée de fatigue, se réfugia sous un abri de rochers, et, trouvant une place sèche, s'y arrêta pour prendre quelque repos.

N'ayant pu parvenir à allumer du feu, les sauvages essayèrent autant que possible leurs corps ruisselants de pluie ; ensuite, se serrant les uns contre les autres, ils se couchèrent et s'endormirent d'un bon sommeil.

Pendant qu'ils se préparaient au repos, si leurs yeux vigilants n'eussent été obscurcis par la fatigue et l'effroi, ils auraient pu voir une ombre, silencieuse, courbée vers la terre, marchant sur leurs traces avec la tenace sagacité du chien de chasse sur la piste du gibier.

L'ombre, couronnée d'une longue chevelure noire qui fouettait l'air, et dont les yeux lançaient aux éclairs des reflets sauvages, l'ombre arriva sans bruit au lieu de leur repos, et, avec ses mains froides comme

l'archevêque de Turin et à MM. Desambrois, Sclopis et Casati.

Des lettres de Rome disent que la population romaine a célébré samedi dernier, par des démonstrations encore plus imposantes que celles des années précédentes, le retour du pape de Gaëte. Le souverain pontife, qui s'était rendu à l'église de Saint-Augustin, a été accueilli sur son passage par les acclamations les plus enthousiastes.

Le maréchal Narvaez, président du conseil des ministres de la reine Isabelle, est mort jeudi matin à sept heures et demie.

Les dépêches qui nous apportent cette douloureuse nouvelle nous apprennent avec quelle émotion profonde cet événement a été accueilli à Madrid et dans toute l'Espagne.

Elles constatent, en même temps, que nulle part la tranquillité n'a été troublée.

La Chambre des communes a commencé jeudi la discussion du budget.

On n'attend pas avant les premiers jours de la semaine prochaine la reprise des débats sur la question religieuse d'Irlande. En attendant, les manifestations populaires contre l'Eglise d'Irlande continuent leur cours.

Le télégraphe nous parle aujourd'hui d'un meeting de plus de 8,000 personnes, qui vient d'être tenu à Londres, et où M. Bright a déclaré, au milieu du plus vif enthousiasme de l'assemblée, que l'Eglise d'Irlande est depuis 300 ans une insulte pour la majorité du peuple irlandais.

On mande de Washington, le 22 avril, par le câble atlantique :

Le procès de M. Johnson a continué aujourd'hui.

M. Southwell, membre du comité d'accusation, a répondu aux points plaidés par la défense, et s'est attaché à démontrer que les preuves fournies avaient complètement justifié les charges élevées contre le président. M. Southwell a réclamé énergiquement la condamnation de ce dernier.

Une dépêche de Shanghai, du 19 mars, annonce que l'équipage d'un canot appartenant au bâtiment de guerre français le *Dupleix* a été massacré.

Le gouvernement japonais a offert satisfaction.

Tous les ministres étrangers, excepté le ministre anglais, ont fait descendre leur drapeau.

On lit dans la France :

Les rumeurs auxquelles nous faisons allusion avant-hier, en ce qui touche les débats qui ont eu lieu dans le sein de la commission du budget, s'accroissent. S'il fallait en croire les pessimistes, ces débats auraient atteint les proportions d'un conflit.

M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la marine sont inébranlables, disent-ils. Ils se tiennent devant leur budget comme s'il s'agissait de défendre une redoute ou un navire entourés d'ennemis. A toutes les demandes que leur adressent les commissaires, ils répondent : *Non possumus*.

On va jusqu'à ajouter que M. le ministre d'Etat lui-même aurait joint ses efforts à ceux de la commission, dans une pensée de transaction, et qu'il n'aurait obtenu que la même réponse : *Non possumus*.

Voilà les bruits qui courent. On prétend encore que la commission se montre très-émue de cette persistance, qu'elle a parlé de démission, ne comprenant pas qu'on lui refusât à la fois les réformes qu'elle demande ou les explications qui pourraient modifier sa propre opinion. Nous sommes convaincus qu'il y a grandement à rectifier dans ces différentes allégations, et nos lecteurs savent assez combien est grand le savoir-vivre que députés et ministres apportent dans leurs relations, pour distinguer aisément le vrai du faux dans les rumeurs dont nous nous faisons l'écho.

Ce qui paraît certain, c'est que le débat est assez vivement engagé dans le sein de la commission du budget. Mais il ne faut pas y attacher une importance démesurée. Il en arrive autant toutes les années, et souvent sur des questions non budgétaires. Le gouvernement présente un projet de loi ; la commission demande une modification qu'il refuse de lui accorder ; celle-ci s'en remet au jugement de l'Assemblée tout entière et, entre les deux opinions contraires, le Corps-Législatif prononce en séance publique. C'est ce qui s'est passé, par exemple, pendant la discussion de la loi sur la garde nationale mobile et l'armée. M. le maréchal Niel repoussait les propositions de la commission. Celle-ci en a appelé à la Chambre qui, dans le cours de la discussion, a entendu les opinions diverses et a donné raison une fois à ses commissaires, l'autre fois au gouvernement.

On assure que MM. Brame et Pouyer-Quertier ont soumis à la signature de leurs collègues les interpellations sur le système économique. Si nos renseignements sont exacts, ces interpellations seraient à peu près rédigées comme il suit :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur les conséquences du régime économique de la France. »

Beaucoup de députés ont demandé à signer ces interpellations. Le jour du dépôt n'est pas encore fixé, mais il ne peut être éloigné.

M. Darimon a présenté l'amendement suivant au projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 550 du Code de commerce.

L'article 444 du Code de commerce est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 444. Le jugement déclaratif de faillite rend exigibles les dettes passives non échues.

Ne sont point considérés comme exigibles les loyers à échoir, quelles que soient la nature et la durée du bail.

Le reste comme à l'article 444.

Voici le texte du projet de loi présenté au Corps-Législatif pour l'abaissement du tarif des dépêches télégraphiques :

Art. 1^{er}. A partir de la promulgation de la présente loi, la taxe applicable aux correspondances circulant entre deux bureaux d'un même département est fixée à cinquante centimes (50 c.) par dépêche ne dépassant pas vingt mots.

Art. 2. A partir du 1^{er} novembre 1869, la taxe applicable aux correspondances circulant entre deux bureaux quelconques de l'Empire, en dehors du cas prévu à l'article précédent, est fixée à un franc (1 fr.) par dépêche ne dépassant pas vingt mots.

Au tarif de un franc (1 fr.) s'ajoutera, pour le département de la Corse, la taxe afférente au transit des correspondances par le territoire italien, tant que des communications télégraphiques directes n'auront pas été établies entre la France continentale et ledit département.

Art. 3. Les taxes fixées aux deux articles précédents sont augmentées de moitié par série ou fraction de série, supplémentaire de dix mots.

LES CAMPS EN FRANCE.

Sous ce titre, on lit dans le *Moniteur* :

Le nouvel armement nécessitant de nouvelles manœuvres, on a dû établir sur plusieurs points du territoire des camps où l'armée pourra rapidement se former aux changements de tactique que nous avons adoptés.

C'est pourquoi, en pleine paix, alors que nous entretenons des rapports amicaux avec tous nos voisins, on est forcé de grouper les troupes dans des camps d'étude.

Aucun champ de Mars n'est assez grand pour permettre les évolutions dont se compose la *petite guerre*; d'autre part, il est très-peu de places fortes dont les garnisons soient assez considérables pour que leur effectif suffise aux déploiements exigés par les combats simulés.

De là nécessité de concentrer nos régiments et de les établir sous la tente ou sous les baraques.

Le plus grand camp sera celui de Châlons; les bataillons de deux corps d'armée s'y succéderont.

Il est probable que l'on adoptera partout ce système qui offre de grands avantages en ce qu'il permet, en une seule saison, de donner

l'instruction voulue à un chiffre considérable de bataillons.

Comme dans les années précédentes, les camps seront visités sans doute par beaucoup de curieux qu'attirera le spectacle toujours imposant des simulacres de bataille, et aussi cet attrait qu'offrent aux Français les jeux guerriers.

Et, cette fois, toute la France pourra voir comment son armée manœuvre; car on se battra... pour rire... un peu partout.

Quoique les troupes, en s'abordant dans des charges simulées, échangeront des poignées de main au lieu de coups de baïonnette; quoique les fusils ne seront chargés qu'à blanc, les luttes n'en seront pas moins très-intéressantes, car il y aura vainqueurs et vaincus, si les choses se passent comme d'habitude.

Chaque général doit attaquer un autre général qui se défend, et, en vertu de certaines conventions, on peut juger de leur talent respectif et de l'entrain des troupes sous leurs ordres.

Les conventions sont réglées à l'avance et le bon sens les indique.

Par exemple, il est entendu qu'un bataillon surpris par la cavalerie, avant d'avoir formé le carré, est fait prisonnier.

D'autre part, une colonne d'assaut qui a tourné une position, et à laquelle on n'a pas su opposer à temps une autre colonne, est réputée victorieuse et ses adversaires doivent battre en retraite.

On conçoit que chacun, chefs, officiers, soldats, spectateurs, se piquent à ce jeu et y mettent du feu et de la vigueur. Les spectateurs surtout se passionnent pour le corps d'armée derrière lequel ils se tiennent; on a remarqué qu'ils montraient plus d'enthousiasme dans les victoires, plus de dépit dans la défaite que les troupes elles-mêmes.

Les tirs à la cible offriront un intérêt tout particulier. L'on pourra juger de visu de l'effet foudroyant que produit sur un panneau représentant un peloton le feu d'un autre peloton durant pendant trois minutes. La population pourra se convaincre là que ses deniers ont été employés à l'achat de la meilleure arme de main qui existe aujourd'hui, et elle verra combien le chassepot léger, maniable, élégant, convient à nos soldats intelligents.

Châlons n'est pas loin de Paris; aussi Mourmelon était-il envahi l'année dernière, lors des grandes manœuvres, par les Parisiens; mais, cette année, ceux-ci auront un camp à leur porte, à Saint-Maur.

Le quartier-général établi sur ce point, le plus pittoresque du bois de Vincennes, permet d'embrasser d'un coup-d'œil cet amphithéâtre immense; de ses hauteurs on pourra suivre toutes les péripéties des feux, charges, attaques, retraites et retours offensifs que l'armée de Paris y exécutera.

Bientôt les régiments seront établis dans

des mains de spectres, tâta les corps étendus des dormeurs, sans les éveiller par ce contact insaisissable : on eût dit la mort triant et cherchant sa victime.

Quand elle eut passé en revue tous les guerriers, l'ombre arriva à Aigle-Noir; un frémissement de satisfaction la fit tressaillir; ses doigts froids et tremblants visitèrent en détail les vêtements et les armes du chef. Puis l'ombre se releva tenant élevé un large couteau qui brillait aux éclairs.

Le chef dormait, présentant à découvert sa large poitrine bronzée : l'arme meurtrière s'abaissa sur lui...

— Non! non! non! murmura la triste Waupee en jetant au loin le poignard; non! Faucon-Blanc ne tuera pas Aigle-Noir. Le mari de Waupee est infidèle; il l'a laissée pour la fille pâle au teint de neige... Il a été méchant! mais pourquoi Waupee serait-elle méchante? quand le sang du chef aura taché ses mains rien ne pourra les laver...! Qu'il vive! et que Waupee meure!

Tout en murmurant lentement ces tristes paroles, la jeune Indienne s'était reculée lentement, attachant un long regard sur ce tyran si dur et pourtant toujours aimé.

Quand l'éloignement ne lui permit plus de le voir, elle saisit sa tête dans ses mains crispées et s'enfuit au hasard éclatant en sanglots.

Quelques heures après, le soleil glorieux réjouissait

la montagne par ses premiers rayons; tout souriait au ciel et dans les feuillages. Aigle-Noir joyeux et dispos réveillait ses compagnons, et, revenus à leur nature indomptable, tous s'élançaient dans la montagne comme des loups affamés à la poursuite du daim blessé.

Il s'en fallut de peu qu'ils se rencontrassent avec Waltermeyer qui, infatigable comme son bon cheval, n'avait cessé de marcher pendant toute la nuit.

Suivant son habitude, le trappeur causait tout seul.

— Mon brave Star! de toutes les pistes que nous avons suivies ensemble, voilà bien la plus rude, n'est-ce pas? J'avais vu bien des orages dans la montagne, mais aucun ne valait celui-ci. Quels tonnerres! quels coups de vents! on aurait dit la fin du monde! Comme elle a dû avoir froid dans sa tombe, ma pauvre petite Est! lorsque cette pluie furieuse tombait sur elle!

Il s'interrompit un instant, perdu dans ses mélancoliques souvenirs : bientôt il revint à lui, et passa la main sur son front pour dissiper ces sombres pensées.

— Je connais des chevaux, mon brave Star, continua-t-il en s'adressant à son compagnon, comme si ce dernier avait pu lui répondre; je connais des chevaux qui ne voudraient pas marcher par une nuit si noire, ni grimper dans de tels chemins, — non, pour tout l'or du Shasta... Holà! quelle cabriole est-ce ça!

Star venait de faire un haut de corps si brusque et si

soudain que son excellent cavalier faillit être désarçonné.

Les regards vigilants de Waltermeyer fouillèrent l'obscurité à la hâte : une forme noire se dessina vaguement dans les broussailles, à quelques pas devant lui.

Le fusil en joue, prêt à tirer, il se tint en observation.

— Par le ciel! grommela-t-il, ce n'est pas un Indien?... un loup, peut-être?... ou un ours?... non! non!... Tonnerre! qu'est-ce donc cela?

Il sauta à bas de son cheval, et marcha sur l'apparition, le fusil en avant.

— Si vous êtes une créature humaine, parlez! cria-t-il brusquement; si c'est un ours ou un loup... mais non, continua-t-il en se parlant à lui-même, par un temps semblable la bête fauve et l'homme deviennent presque amis, je ne tirerai pas. Qu'elle passe son chemin, la créature, je n'ai pas besoin de gibier. — Pourtant... il y a quelque chose d'humain, là...! serait-ce un esprit...?

A ce mot, il passa ses mains sur sa tête pour assurer son bonnet; il lui semblait que le frisson de la terreur faisait dresser ses cheveux.

Puis, peu soucieux d'approfondir le mystère, du moment qu'il paraissait surnaturel, il fit sentir l'éperon à son cheval pour la première fois de sa vie; le géné-

reux coursier fit un bond et continua sa route.

— Oui! c'était un esprit..., murmura Waltermeyer, pauvre âme! quel triste sort! d'errer par des temps et dans des lieux semblables...! qui sait où elle va...?

Pendant, avec les premiers rayons du jour se dissipèrent peu à peu les sinistres préoccupations du brave chasseur. Le soleil se montra clair et brillant; bientôt, cheval et cavalier réchauffés et réjouis sentirent une nouvelle ardeur les ranimer.

D'épais brouillards blancs s'élevaient de la plaine; leur surface onduleuse couvrit entièrement la prairie, séparant ainsi la montagne des rases terres comme si une immense mer argentée eût soulevé ses flots jusqu'à la hauteur des rochers. Perdu dans une île aérienne, ayant sous ses pieds les nuages floconneux, sur sa tête l'azur étincelant, Waltermeyer respira d'aise; ses longues fatigues, son infatigable persévérance allaient être récompensées.

Tout-à-coup, au travers d'une éclaircie, il entrevit sur l'extrême pointe d'un roc, le même objet qui l'avait si mystérieusement effrayé tout à l'heure.

C'était décidément une créature humaine; elle se trouvait dans la plus dangereuse position qu'on pût imaginer; encore un pas, un seul mouvement! elle tombait dans un affreux précipice.

(La suite au prochain numéro.)

leurs bivacs, et la foule sympathique ira, chaque dimanche, assister aux revues qu'on donnera en son honneur.

Il est probable que, comme toujours, les fronts de bandière seront très-animés; nos soldats savent organiser les fêtes les plus originales et ils préparent plus d'une surprise aux Parisiens.

Les turcos, avec leurs danses nationales exécutées chaque soir, ne manqueront pas d'attirer l'attention du public.

Si les zouaves représentaient, comme il y a quelques années au camp de Saint-Maur, des scènes de mœurs arabes et kabyles, Paris serait émerveillé, car on se souvient que le *Marriage de Bel-Kassem* a obtenu le plus grand succès. Il y avait sous ces tentes un douar si bien établi, avec chiens hurlants, chacals et hyènes glapissant au loin; feux, troupeaux, guerriers; il y avait enfin imitation si parfaite que les généraux d'Afrique trouvaient l'illusion complète, et qu'on parla bien longtemps de cette fête de nuit.

Espérons qu'elle se renouvellera à Saint-Maur; le voisinage du bois ajoutera encore au pittoresque du spectacle.

La foule, à Paris, est si curieuse de scènes militaires que déjà, hier, elle se portait vers Vincennes, questionnant les employés sur les emplacements réservés aux divers régiments. Comme aux grandes revues de l'année dernière, l'armée sera sous le regard de la nation, et les liens qui l'unissent au peuple se resserreront dans ces jours de légitime orgueil où la France en blouse et en paletots.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Ch. Delaunay nous adresse la lettre suivante, que nous livrons à nos lecteurs :

Saumur, le 22 avril 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre journal du 16 avril, vous avez publié un article qui a trait à l'alimentation publique.

L'auteur, tout en signalant le prix excessif auquel la viande de boucherie est livrée à la consommation, propose, pour atténuer ce mal, un remède qu'il considère comme infail-

Nous ne voulons point, par un motif tout personnel, examiner ici l'idée émise par notre concitoyen.

Cette réserve faite, et le conseil municipal

étant mis en cause, je crois pouvoir exprimer librement ma pensée.

La viande de boucherie, personne ne le contestera, est un aliment de premier ordre tout aussi indispensable que le pain.

Cet aliment de première nécessité est frappé, à son entrée à Saumur, d'un droit d'octroi de 8 p. 0/0

Lorsque les populations ont à supporter des crises alimentaires aussi graves que celle que nous traversons, les administrations municipales peuvent-elles ne pas comprendre que l'impôt sur la viande est un impôt on ne peut plus regrettable.

Si cet impôt n'atteignait que la population riche ou aisée, je reconnaitrais volontiers, avec M. le Maire, que l'impôt est léger; mais lorsqu'il pèse en proportion égale sur la famille du travailleur, on nous permettra de trouver cette taxe d'octroi exorbitante.

Or, que désire-t-on? l'abaissement du prix d'un aliment indispensable.

Pour arriver à ce résultat, la suppression de l'impôt sur la viande doit être, selon nous, le premier pas de la réforme. Nous savons que bien des administrations municipales ne partageront pas notre avis, mais nous savons aussi que les conseils municipaux, qui ont pour mission de défendre les intérêts de tous, peuvent, usant d'un droit légitime, résoudre la question d'une manière satisfaisante.

Faire disparaître les impôts qui pèsent sur les objets les plus nécessaires à la vie, c'est venir en aide à la partie la plus nombreuse de la population.

Votre bien dévoué,

CHARLES DELAUNAY.

M. Delaunay ne nous semble pas avoir résolu le problème. La réduction qu'il propose pourrait-elle donc rétablir l'équilibre avec le prix des villes voisines? Non évidemment. Le droit de 8 p. 0/0 (que ne spécifie pas notre correspondant) ne s'applique pas au prix de vente, mais aux 100 kilogrammes de viande dépecée, introduits dans la ville (1). Ainsi, ce qui est payé par le consommateur 1 fr. 50 c. le kilogramme, a produit à la caisse de l'octroi, pour entrée, 8 centimes. Ces 8 centimes déduits, il resterait encore 1 fr. 42 c. de vente, soit 0,42 centimes plus cher à Saumur qu'à Poitiers; écart trop considérable pour ne pas être remarqué et susciter de justes récriminations, et d'autant plus extraordinaire que, suivant toute probabilité, la ville de Poitiers perçoit aussi des droits d'entrée sur les animaux de boucherie. Attendons donc les résultats de l'enquête qu'a

(1) Les viandes debout payent 3,96 les 100 kilog.

ouverte l'administration municipale, résultats qui seront communiqués au Conseil.

Il y a encore un autre côté de la question à examiner : Pourquoi la vache et surtout les sujets de 2^e et 3^e qualité entrent-ils en si grande proportion dans l'alimentation de notre ville?

Nous croyons savoir que le projet d'une boucherie par actions n'est point abandonné et qu'on s'en occupe sérieusement. Les bouchers de la ville ne pourraient-ils pas s'entendre et prendre avec l'administration des engagements qui satisferaient tout à la fois les exigences légitimes de la population et leurs propres intérêts? Il en serait temps encore, et nous pensons que l'expérience faite par la boulangerie leur profitera.

La tempête ne nous abandonne presque pas depuis huit jours; hier elle a augmenté encore, les ardoises volaient de tous côtés dans les rues.

Une pierre du clocher de Saint-Nicolas, ébranlée par les oscillations de la croix, a tombé sur la place; fort heureusement personne n'a été atteint.

Cette nuit, la bourrasque était des plus violentes et semblait ébranler les maisons.

Le tirage de la loterie au profit des Orphelins de St-Joseph aura lieu, dans leur maison, le jeudi 30 avril, à deux heures.

On pourra voir les lots, le dimanche 26 et jours suivants.

Le *Mercur Segréen*, publie les lignes suivantes :

On ne saurait trop engager les mères de famille à prendre toutes les précautions possibles pour éviter de laisser seuls, souvent près du feu, les enfants au berceau : les nombreux malheurs qui résultent de cet abandon, souvent forcé, nous devons le dire, doivent cependant éveiller toute la sollicitude maternelle.

Le 3 avril courant, au village de la Baudinière, commune de Vrill, la femme Fourrier sortit de chez elle vers huit heures du soir, laissant sa petite-fille, âgée de dix-huit mois, dans un berceau placé près de la cheminée où elle avait allumé une chandelle. Une heure après, la pauvre grand-mère revenait, et trouvait son enfant au milieu du feu, communiqué par un matelas sur lequel la chandelle était tombée. Le lendemain la petite fille succombait après de vives souffrances.

Remède contre les panaris. — Le panaris est un mal souvent très-grave, qui se manifeste aux

doigts des mains, surtout à la suite de coups et de blessures. Voici un remède dont l'expérience a constaté l'infailibilité :

Versez de l'extrait liquide de Saturne (ou nitrate de plomb) dans un demi-litre d'eau tiède, j'usqu'à ce que l'eau ait la couleur du lait. Avec cette eau blanche former un cataplasme avec de la mie de pain, faire bouillir jusqu'à liaison du pain. Mettre soir et matin un cataplasme à chaud ainsi préparé sur le panaris, se baigner le doigt dans l'eau blanche, et, en cas d'enflure, dans une décoction d'eau émoulliente quelconque. En agissant ainsi on est assuré d'une prompte guérison. Il faut impérieusement enlever les peaux mortes et percer le mal, venu à maturité, ce qui s'aperçoit facilement.

Ciment durcissant rapidement et résistant au feu et à l'eau. — Ce ciment a été inventé par le docteur Junemam qui l'emploie avec succès pour les pompes à air, les chaudières des savonneries et pour les tuyaux destinés aux transmissions de vapeur.

Prenez limaille de fer pulvérisée et tamisée, deux parties; argile sèche et pulvérisée, une partie, et faites une pâte bien homogène en pétrissant ces deux corps dans du vinaigre.

Ce ciment doit être employé de suite, parce qu'il durcit très-rapidement.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 25 avril. — La *Gazette de la Bourse* rapporte un bruit d'après lequel le ministère d'Etat aurait décidé hier de porter à un cinquième du total de l'armée le nombre des congés militaires.

Le gouvernement aurait pris cette résolution après avoir acquis la certitude que les gouvernements français et autrichien allaient prendre une mesure semblable.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche 26 avril,

Le Bossu, drame en 5 actes et 11 tableaux, par MM. Paul Féval et Bourgeois.

BOURSE DU 23 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 25.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 99 40.

BOURSE DU 24 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 08 cent. — Fermé à 99 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les héritiers de M. Louis MAURICÉAU, ancien huissier à Turquant, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Louis MAURICÉAU, font la présente publication conformément à la loi. (66)

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e LEROUX, notaire en la même ville.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 avril 1868, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur :

1^e D'UNE MAISON, sise à Saumur, route de Saint-Lambert-des-Levés, en face la Gare du chemin de fer. Mise à prix 12,000 fr.

2^e D'UNE MAISON, sise à Saumur, quai de Limoges, n^o 139. Mise à prix 4,000 »

3^e D'UN JARDIN parfaitement planté, sur la route de Saint-Lambert, commune de Saumur, près la Gare du chemin de fer. Mise à prix 4,000 »

4^e D'un autre JARDIN, joignant le précédent. Mise à prix 2,500 »

Voir pour plus ample désignation l'insertion légale qui a paru dans le *Courrier de Saumur*, le 28 mars 1868.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e LEROUX, notaire, soit à M^e LABICHE, avoué à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 mai 1868, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

LES IMMEUBLES

Ci-après, Appartenant aux Hospices de Saumur :

Ville de Saumur.

1^e UNE MAISON, située rue Haute-Saint-Pierre, n^o 7, occupée par M^{me} veuve d'Espinay, et comprenant, outre les logements, remise, écurie, parterres, jardins d'agrément et fruitiers. Cette maison joint MM. de Fos, M. Caron et la rue; sur la mise à prix de 12,000 fr.»

2^e Une autre MAISON, située rue de la Chouetterie, occupée par M. Edelin, maçon, joignant la rue de la Chouetterie, les maisons Veronneau et Potin; sur la mise à prix de 1,800 »

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

3^e UN MORCEAU DE VIGNE, au Clos-du-

A reporter. 13,800 »

Report. 13,800 »
Loup, près le Bois-Brard, canton du Vau-Langlais, dans lequel se trouve une petite maison.

Ce morceau, d'une superficie de un hectare neuf ares, joint au nord M. Delahaye, au levant M. Legendre, au midi MM. Dézé et Breton, au couchant MM. Bodin, Dézé et Bigeau; sur la mise à prix de 5,370 90

Total des mises à prix 17,170 90

S'adresser pour les renseignements au Secrétariat des Hospices, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (160)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HOUSSIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Houssin, aubergiste et pépiniériste à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de 20 jours à partir de ce jour, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 15 mai prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal, (178) TH. RAVENEAU.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Par suite du décès de M. DOUSSAIN, titulaire,

UNE TRÈS-BONNE

ÉTUDE D'HUISSIER

Au chef-lieu de l'arrondissement de Cholet.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet. (179)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1868.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.

On paiera en entrant. (180)

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par licitation, avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,
Le lundi 27 avril 1868, à midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M^{me} V^e CHARLEMAGNE DUPUIS-AURIOUST.

HOTEL

A Saumur, quai de Limoges et rues du Relais et des Trois-Marchands.

Cet hôtel, qui formait l'habitation de M^{me} DUPUIS, comprend :

En soubassement : — Huit caves et bûchers, grand corridor en pierres dures, avec deux escaliers intérieurs et porte sur la rue du Relais;

Au rez-de-chaussée : — Porche; à droite du porche conciergerie, remise à quatre voitures, parloir, vestibule, lieux à l'anglaise, premier escalier de service, deux chambres de domestique en entresol; à gauche du porche grand vestibule, escalier d'honneur en pierre, corridor, cuisine, laverie, office, deuxième escalier de service, chambre de domestique en entresol;

Au premier étage : — Grande chambre à coucher avec deux cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, palier du premier escalier de service, vestibule, salon d'été, salon d'hiver, palier de l'escalier d'honneur, grande salle à manger, petite salle à manger, office, palier du deuxième escalier de service;

Au deuxième étage : — Au midi, sur le jardin, petite chambre à feu, antichambre, cabinet de toilette, chambre à coucher, vestibule, chambre à coucher, cabinet de toilette, lieux à l'anglaise; grand vestibule desservant tout l'étage; — sur le quai: chambre à coucher et cabinet, autre chambre à coucher et cabinet, antichambre, chambre à coucher et cabinet, grande chambre à coucher et cabinet;

Au troisième étage : — Cinq mansardes et grands greniers desservis par les deux escaliers de service;

Un grand jardin; écurie à quatre chevaux, fosse à fumier couverte; chambre de garçon, sellerie, grenier à foin, grenier à avoine; galerie ouverte et buanderie, serre, terrasse au-dessus et cabinet.

Eaux : — Trois pompes, montage de l'eau dans un réservoir au troisième; distribution aux divers étages.

Cet hôtel joint par derrière MM. Daudet et Gilbert, par devant le quai de Limoges, d'un côté la rue du Relais, et d'autre côté la rue des Trois-Marchands.

MAISON, dite la Gerbe-d'Or,

A Saumur, rue de Fenet.

Cette maison, portant les n^{os} 451, 453 et 455, joint d'un côté M. Jamet, et d'autre côté M. Lefebvre; elle comprend :

Au rez-de-chaussée sept chambres et une écurie; au premier étage huit chambres, au deuxième six chambres et greniers; autres greniers régissant sur le tout;

Grande cour avec portail sur la rue de Fenet; dans cette cour un hangar, et dans le roc un caveau, deux grandes caves, quatre caveaux, une fontaine, une autre grande cave, quatre autres caveaux, latrines; deux chambres au-dessus de l'entrée des caves et deux escaliers;

Un jardin en terrasse au-dessus des caves, joignant au couchant M. Jamet, au nord la cour de la Gerbe-d'Or, au levant le jardin ci-après désigné et M. Lefebvre, et au midi la montée du Petit-Genève;

Petit jardin, au levant du premier jardin, joignant des autres parts M. Lefebvre et le chemin;

Morceau de terre labourable, en face du même jardin, dont il est séparé par un sentier, joignant au levant le coteau, au nord et au couchant deux sentiers.

Pour visiter les immeubles et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser à l'Hôtel, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Saumur, imp. de P. GODET.